

DÉNOMINATION DE CHEMINS

à Meinier.

Du 11 Novembre 1927.

LE CONSEIL D'ETAT,

Sur la proposition des Départements de l'Intérieur et de l'Agriculture et des Travaux Publics;

ARRÊTE:

D'approuver la délibération du Conseil municipal de la Commune de *Meinier*, en date du 26 Avril 1926 ci-après:

Le Conseil municipal;

Vu les propositions présentées par M. le Maire et la Commission des routes concernant les noms à donner aux nouveaux chemins créés par le remaniement parcellaire;

ARRÊTE:

De baptiser comme suit les susdits chemins:

chemin n. (du plan annexé):	chemin de Corsinges.
» m. » »	chemin de la Seymaz.
» f. » »	chemin du Canal.
» e. » »	chemin du Carre.

Chemin d.	(du plan annexé):	chemin de Rouelbeau.
» c.	» »	chemin des Petits Bois.
» b.	» »	chemin de la Caille.
» A.	» »	chemin de Bouchat.
	1. 3. 4.	
» D.	» »	chemin des Combes.
	5.	
» D.*	» »	chemin des Chênes.
» D.	» »	chemin de la Touvière.
» C.	» »	chemin de Sionnet.
» M.	» »	chemin de la Motte.
» I.	» »	chemin des Chûtes (ou des Etrembleys).
» o.	» »	chemin des Tattes.
» p.	» »	chemin de l'Avenir.

Certifié conforme:
Le Chancelier: Théodore BRET.
